



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des rapatries

Question écrite n° 38913

Texte de la question

M. Alain Gest souhaiterait connaitre de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre le nombre d'« aides a l'acquisition d'un logement » et d'« aides a l'amelioration de l'habitat » distribuees en 1995 aux rapatries dans le cadre de la loi no 94-488 du 11 juin 1994.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est informe que, dans le cadre de la loi du 11 juin 1994, les anciens suppletifs et assimiles ont beneficie des aides au logement suivantes : aides a l'accession a la propriete : 220 subventions ont ete accordees pour un montant de 17,4 MF ; aides a l'amelioration de l'habitat : 791 subventions ont ete accordees pour un montant de 11,1 MF.

Données clés

Auteur : [M. Gest Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38913

Rubrique : Rapatries

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : relations avec le parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2662

Réponse publiée le : 24 juin 1996, page 3444